



Championnat De l'Ain Jeunes

Règlement Intérieur du Tournoi

Saison 2025/2026

Article 1 : Organisation :

Le CDJE01 organise le championnat de l'Ain Jeune de la saison 2025/2026 (titres jeunes 2026) conjointement avec le club « Cercle d'Echecs de Meximieux ».

Le championnat est organisé en 6 tournois distincts : 5 tournois regroupant les catégories « Féminines » et « Mixte » d'une même tranche d'âge (U8 et U8F jusqu'à U16 et U16F), ainsi qu'un tournoi Cadets/Juniors regroupant les catégories U18, U18F, U20 et U20F.

Il se déroulera les 22 et 23 novembre 2025 à la salle polyvalente de Villeu, 70 Rue de l'Artisanat, 01800 Villieu-Loyes-Mollon

Article 2 : Participation :

La participation est ouverte aux jeunes joueurs (catégories U8 à U20) ayant une licence A valide pour la saison en cours prise dans l'un des clubs du département de l'Ain. L'inscription est gratuite.

La clôture des inscriptions pour la première ronde se fait 15 minutes avant l'heure prévue pour cette ronde. Ceux qui se sont inscrits sont obligés de pointer sur place au plus tard 10 minutes avant la première ronde sinon, ils ne seront pas appariés.

Les jeunes qualifié d'office au championnat ligue ARA ou au championnat de France peuvent participer au championnat de l'Ain jeunes : soit dans leur catégorie d'âge, soit dans la catégorie U18/U20 (un surclassement dans les autres catégories n'est pas possible pour ne pas fausser les qualifications de ces catégories).

Article 3 : Cadence des Tournois et homologation :

- U12, U14, U16 et U18/U20 : 50 minutes + 10 secondes par coup.

Ces tournois sont homologué pour le classement FIDE (à condition qu'aucun des 2 joueurs de chaque partie n'ait un classement supérieur à 1800).

- U8 et U10 : 20 minutes + 10 secondes par coup. Ces tournois sont homologués pour le classement rapide FIDE.

Article 4 : Règles du jeu et appariements :

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 93^e congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en application au 1^{er} janvier 2023.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au système suisse (C04.3).

Les tournois U12, U14, U16 et U18/U20 se jouent en 6 rondes. Les tournois U8 et U10 se jouent en 7 rondes.

En cas de faible participation dans une catégorie, l'arbitre principal pourra décider de passer les appariements en tournoi toutes rondes et/ou diminuer le nombre de rondes.

Article 5 : Dates et horaires des rondes :

Tournois des « Grands » : U12, U14, U16, U18/U20	Tournois des « Petits » : U8 et U10
Ronde 1 – Samedi 22 novembre à 10h	Ronde 1 – Dimanche 23 novembre à 10h
Ronde 2 – Samedi 22 novembre à 12h30	Ronde 2 – Dimanche 23 novembre à 11h
Ronde 3 – Samedi 22 novembre à 15h	Ronde 3 – Dimanche 23 novembre à 12h
Ronde 4 – Dimanche 23 novembre à 10h	Ronde 4 – Dimanche 23 novembre à 13h
Ronde 5 – Dimanche 23 novembre à 12h30	Ronde 5 – Dimanche 23 novembre à 14h
Ronde 6 – Dimanche 23 novembre à 15h	Ronde 6 – Dimanche 23 novembre à 15h
	Ronde 7 – Dimanche 23 novembre à 16h

Remise des prix de tous les tournois : Dimanche 23 novembre à 17h15

Article 6 : Classement et départages :

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires

moins les deux plus faibles), le Buchholz intégral puis la performance.

Dans chaque catégorie sont décernés les titres de champion départemental, vice-champion départemental et 3e. Pour l'attribution des titres, les joueuses peuvent prétendre cumulativement aux titres des catégories « Féminines » et « Mixtes ». Si une fille gagne le titre mixte, le titre féminin n'est pas attribué. Cette saison décerne les titres 2026.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

Article 7 : Qualification pour les phases suivantes :

Cette phase départementale s'inscrit dans le processus de qualification pour le championnat de France jeunes 2026. (Voir règlement J01 de la FFE « championnat de France des Jeunes », site FFE : <https://echecs.asso.fr/>).

Le nombre de place qualificative pour les championnats de ligue ARA sont déterminée par la ligue. Ces cotas par catégories sont disponibles sur le site de la ligue ARA (<https://www.ligue-ara-echecs.fr/>). Le règlement des championnats jeunes de la ligue ARA qui explique par exemple les modalités de repêchage est aussi disponible sur ce site.

Les places féminines sont attribuées en premier et ensuite les places mixtes, dans l'ordre du classement.

Article 8 : Arbitrage

- Arbitre principal : Étienne MAILLET (AFO1)
- Arbitre adjoint : Laurent GONCALVES (AFC)

Article 9 : Comportement des joueurs, des parents et des entraîneurs :

Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours. **En plus des arbitres, chaque club peut désigner une personne autorisée à entrée dans la zone de compétition. Cette personne devra être validée en amont par l'arbitre principal** (cette validation pourra lui être retiré en cas de comportement inapproprié). **Durant les parties, seules les personnes autorisées pourront entrer dans la zone de compétition (les parents devront donc rester en dehors dès le lancement de la ronde).**

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi et dans la salle d'analyse.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction Juridique de la D.N.A.

Pendant la partie, mais uniquement avec la permission de l'arbitre, il est possible à un joueur de quitter le lieu de la compétition et au joueur au trait d'être autorisé à quitter la zone de jeu.

Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie.

Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. Un joueur peut également déposer son appareil éteint, sous sa responsabilité, dans la consigne prévue à cet effet.

Article 10 : Commission d'appel

Une commission d'appel de 3 membres pourra être constituée si besoin.

Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oralement dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à l'arbitre qui la fera suivre à la Commission d'appel qui statuera.

Article 11 : Éventuelles mesures sanitaires

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des règles du jeu, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'Échecs ainsi que les mesures sanitaires qui seront en vigueur durant la période du championnat et qui feront l'objet d'un affichage spécifique.

L'arbitre principal : Etienne MAILLET		Le représentant du club organisateur : Patrice MAILLET, Trésorier du club.	
Le président du CDJE01 : Sylvain WLASSEWITCH	Le responsable jeunes du CDJE01 : Charles LALIEU	Le responsable compétition du CDJE01 : Gérard HERNANDEZ	